

Hénin-Beaumont, le 2 Octobre 2018

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'ouverture des inscriptions pour notre Concours « **24 Heures de ma vie** » sur notre site : <http://www.24hdemavie.com> et ceci, jusqu'au **15 Novembre 2018 inclus**.

Ce concours est proposé aux jeunes inscrits en :

- **DUT, BTS** en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage
- **BAC SSI (Sciences de l'ingénieur)**
- **BAC technologique (STI2D)**
- **BAC professionnel en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage**
- **Titre professionnel Niveau III ou IV**

dans les filières liées aux métiers **industriels** (Voir article 4 du règlement).

Par équipe de 3 à 6 personnes, les candidats doivent mettre en scène **leur vie de lycéen, d'étudiant ou d'apprenti** par la production d'un clip vidéo **qui expliquera les liens entre leur formation et leur futur métier dans l'Industrie** (Durée maxi = 3 mn).

Toutes les modalités sont détaillées dans le règlement ci-joint et nous invitons les participants à en prendre connaissance avant toute réalisation.

Ce défi impose la collaboration d'une entreprise qui pourra être celle dans laquelle les candidats font éventuellement un stage. Dans le cas contraire, **l'UIMM Nord / Pas-de-Calais pourra également apporter son aide au niveau de la recherche d'une entreprise.**

Après validation de votre inscription, vous disposerez d'une interface réservée (accès par login et mot de passe) sur laquelle vous trouverez la procédure qui vous permettra de déposer votre production sur notre site.

La date limite de dépôt des réalisations est fixée au **6 avril 2019 inclus**. Les réalisations seront évaluées par un jury qui se réunira début Mai 2019.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au sujet de ce concours.

Très cordialement,

Pour l'UIMM HAUTS-DE-FRANCE,
Nadine FICHEUX
Cheffe de projet Mecalive
Tél. 06.78.36.25.48
nficheux@uimmudimetal.fr



Règlement de « 24h de ma vie »

Année scolaire 2018 - 2019

THEME : Comment je me forme à mon futur métier ?

*L'objectif de ce concours est de valoriser les **métiers industriels** auprès des jeunes collégiens et collégiennes*

Article 1 :

Le concours «24 heures de ma vie» est ouvert à des jeunes scolarisés dans l'Académie d'Amiens et de Lille (Etablissements publics ou privés).

Ces jeunes doivent être inscrits en :

1. DUT, BTS en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage
2. BAC SSI (Sciences de l'ingénieur)
3. BAC technologique (STI2D)
4. BAC professionnel en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage
5. Titre professionnel Niveau III ou IV

dans des filières liées aux métiers industriels (Voir article 4).

Article 2 :

Les jeunes doivent être regroupés par **équipe de 3 à 6**, originaires du même établissement. Les jeunes ne peuvent être inscrits **que dans une seule équipe**. Ils sont placés sous l'autorité d'un référent adulte représentant l'établissement.

Article 3 :

Les inscriptions des équipes au concours « 24 heures de ma vie » sont effectuées par l'établissement scolaire sur le site : www.24hdemavie.com.

Le Référent adulte inscrit son (ou ses équipes), en précisant notamment ses coordonnées téléphoniques, son adresse mail ainsi que le nom et la classe des jeunes inscrits.

Article 4 :

Le concours consiste à mettre en scène **leur vie de lycéen, d'étudiant, d'apprenti ou de stagiaire** par la production d'un clip vidéo **qui expliquera les liens entre la formation suivie et leur futur métier dans l'Industrie**.

Rappel : ce futur métier [devra figurer dans la cartographie des métiers du site https://www.observatoire-metallurgie.fr/metiers/les-metiers-de-la-metallurgie](https://www.observatoire-metallurgie.fr/metiers/les-metiers-de-la-metallurgie) et devra concerner les domaines suivants :

1 – Concevoir – Rechercher

6. Veille et Recherche et Développement
7. Conception – Etudes Design

2 – Préparer – Organiser

8. Méthodes Industrialisation
9. Programmation

3 – Produire – Réaliser

10. Logistique
11. Contrôle et Essais
12. Qualité Sécurité Environnement
13. Fabrication - Assemblage

4 – Installer – Maintenir

14. Installation
15. Maintenance

5 – Acheter – Commercialiser

16. Achats
17. Commercial

Le non-respect de cette consigne est éliminatoire.

Cahier des charges de la vidéo :

La durée de la vidéo doit être de **3 minutes maximum** hors générique et doit **impérativement** se décomposer en deux parties (Une partie = une durée comprise entre 1 minute minimum et 2 minutes maximum) :

1) Diplôme préparé :

- a. Quel diplôme prépares-tu ? Quel métier pourras-tu exercer avec ce diplôme ? Présente nous ton établissement scolaire ? Pourquoi as-tu choisi cette formation ? Quelles sont tes matières préférées ? Quelles sont les matières qui te serviront le plus dans ton futur métier ?
- b. Que dirais tu à un jeune collégien, encore hésitant dans son choix d'orientation, pour lui donner envie de suivre cette formation ? (Travail en équipe, tâches variées, évolution de carrière, débouché, etc...)

2) Futur métier en interviewant un professionnel dans l'entreprise de ton choix :

L'interview du professionnel doit être réalisée dans l'entreprise partenaire. Le non-respect de cette consigne est éliminatoire.

- a. Présente nous l'activité de l'entreprise partenaire de ton projet ainsi que les produits qui y sont fabriqués
- b. Présente nous un métier en lien avec ta formation en interviewant un professionnel ? En quoi consiste le métier exercé ? Quelles sont les qualités requises pour l'exercer (Connaissances, savoir-faire, savoir-être, etc...) ? Qu'apprécie-t-il dans ce métier ? Quelles sont les évolutions possibles de carrière ? Dans quel secteur des Industries Technologiques retrouve-t-on ce métier (Aéronautique, Automobile, Electronique, etc... : Pour y répondre, consulte « [Mon avenir dans l'Industrie HDF](#) »)

L'entreprise pouvant t'aider dans cette démarche pourra être celle qui t'accueillera dans le cadre d'un stage. Si tu n'as pas de stage prévu dans ton parcours de formation, l'UIMM Hauts-de-France est à ta disposition pour t'orienter vers une entreprise.

Les productions seront téléchargées par le Référent adulte via son interface réservée sur le site : www.24hdemavie.com (qualité de la vidéo compatible avec youtube).

Article 5 : Planning

Inscription	Jusqu'au 15 Novembre 2018 inclus
Réalisation + mise en ligne de la vidéo	Jusqu'au 6 Avril 2019 inclus
Jury	A définir
Finale	A définir

Article 6 :

Pour le classement final, un jury évaluera les réalisations selon les critères suivants :

- **Respect du thème (comment je me forme à mon futur métier ?) et du cahier des charges de la vidéo** décrit à l'article 4
- **Originalité** de la vidéo,
- **Qualité générale** de la vidéo

Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux.

Le jury se réserve également le droit d'écarter un projet dont il jugerait déplacé tout ou partie du contenu.

Le non-respect du cahier des charges de la vidéo entraîne la disqualification de l'équipe.

Article 7 : Récompenses

Des prix seront distribués sous forme de **chèques** cadeaux et seront à **partager entre les membres de l'Equipe**. (Elèves et professeur).

Article 8 :

Les équipes (jeunes et référent adulte) seront informées des résultats lors de la cérémonie de remise des récompenses qui regroupera les projets **24 heures de ma vie** et **SkillBot**.

Article 9 :

Avant d'être déposées sur notre site, les vidéos devront obligatoirement être validées :

- 1- par l'entreprise,
- 2- par le Chef d'Etablissement ou le Chef de Département (Universités).

Article 10 :

Les productions des équipes «24 heures de ma vie» deviennent la propriété de l'UIMM HAUTS-DE-FRANCE et de CAP'INDUSTRIE. Les candidats renoncent par le fait à des droits d'auteur ou d'exploitation de ces productions.

Article 11 :

L'article 9 du code civil offre à chacun le « *droit au respect de sa vie privée* ». Le droit à l'image implique **l'autorisation** expresse de l'intéressé ou de son représentant légal, s'il est mineur, pour toute prise de vue et pour toute diffusion.

Article 12 :

Lors de l'inscription, **le Référent adulte s'engage :**

- 1) **à faire compléter « l'autorisation individuelle d'être photographié(e) ou filmé(e) » :**
 - par les élèves majeurs ou les parents des élèves mineurs,
 - par l'entreprise partenaire.
- 2) **à communiquer à l'UIMM Hauts-de-France ces deux autorisations par mail :**

(nficheux@uimmudimetal.fr)

Et ceci, avant la date limite de dépôt de la vidéo, soit le 6 Avril 2019 inclus)

La non remise de ces documents est éliminatoire.

Article 13 :

Le non-respect d'une des clauses de ce règlement entraîne la mise hors concours de l'équipe.

Concours « 24 heures de ma vie »

Objectifs pédagogiques

Outre le fait de :

- Faire connaître les filières professionnelles et Technologiques,
- Faire connaître les métiers des Industries Technologiques,

Le concours « 24 heures de ma vie » offre la possibilité de :

- s'exprimer individuellement dans le cadre d'un travail d'équipe,
- s'exercer à la prise de parole en public lors des différentes prises de vues.

Au niveau professionnel, il permet de :

- vivre une expérience privilégiée de l'intérieur de l'entreprise avec un professionnel et de parfaire ses connaissances et sa motivation par rapport au métier visé,
- prendre conscience que, dans l'Industrie, il n'y a pas qu'un seul parcours mais des parcours,
- montrer l'importance de la formation tout au long de la vie avec de nombreuses perspectives d'évolution de carrières.

Concours « 24 heures de ma vie »

Autorisation parentale sur la libre utilisation de l'image d'une personne mineure

Je soussigné(e)-----

Demeurant : -----

Autorise mon enfant mineur : (nom – prénom)

scolarisé pour la présente année scolaire en classe de.....

au sein de l'établissement :.....

- à être photographié ou filmé,
- à exploiter et diffuser son image dans laquelle il apparait,

ceci sur n'importe quel support (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée, dans le cadre de sa participation au concours « 24 heures de ma vie ».

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent en aucune manière porter atteinte à sa vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à lui nuire ou à lui causer un quelconque préjudice.

Fait le : ----- à -----

SIGNATURE :

Concours « 24 heures de ma vie »

Autorisation de la personne photographiée ou filmée sur la libre utilisation de son image

Je soussigné(e)-----

Demeurant : -----

Scolarisé(e) pour la présente année scolaire en classe de.....

au sein de l'établissement :.....

Autorise à :

- être photographié ou filmé,
- exploiter et diffuser l'image dans laquelle j'apparais,

ceci sur n'importe quel support (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée, dans le cadre de ma participation au concours « 24 heures de ma vie » organisé par l'UIMM Hauts-de-France.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent en aucune manière porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait le : ----- à -----

Signature :

Concours « 24 heures de ma vie »

Autorisation de la personne photographiée ou filmée sur la libre utilisation de son image

Entreprise partenaire

Je soussigné(e)-----

Agissant en qualité de -----

pour la société : -----

Située : -----

Autorise à :

- être photographié ou filmé,
- exploiter et diffuser l'image dans laquelle j'apparais,

ceci sur n'importe quel support (écrit, électronique, audio-visuel) sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre du concours « 24 heures de ma vie » organisé par l'UIMM Hauts-de-France.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent en aucune manière porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait le : ----- à -----

Signature :

Grille d'évaluation « 24 heures de ma vie »
Année scolaire 2018 – 2019

Identifiant :

Etablissement : **Ville :**

Equipe : **Réalisation :**

CRITERES ELIMINATOIRES

	Oui	Non
- Existence de l'Interview tel que décrit au paragraphe 2) de l'article 4 du règlement		Eliminatoire
- Interview réalisé au sein d'une entreprise et non pas dans l'établissement scolaire		Eliminatoire
- Métiers faisant partie des domaines suivants : Conception, Organisation, Production, Maintenance, Commercial		Eliminatoire
- Remise des autorisations individuelles d'être photographié(e) ou filmé(e) (Article 12 du règlement)		Eliminatoire

CRITERES A RELEVER

Critères objectifs : (Tableau 1)

1. La vidéo			
- Respect de la durée de la vidéo = 3 minutes maximum	≥ 3 mn (1)	> 3 mn (0)	Note

2. Respect du thème					
• Le futur métier					
	Inexistante (0)	Succincte (1)	Complète (2)	Très complète (3)	Note
- Présentation du métier ?					
- Présentation des qualités requises pour exercer ce métier (Savoir-faire, Savoir-être) ?					
- Présentation des motivations pour exercer ce métier ?					
- Présentation des perspectives d'évolution de carrière ?					
- Présentation du secteur des Industries Technologiques où l'on retrouve ce métier ?					
- Présentation de l'activité de l'entreprise partenaire ?					

• Le diplôme préparé					
	Inexistante (0)	Succincte (1)	Complète (2)	Très complète (3)	Note
- Présentation de l'établissement scolaire ?					
- Présentation du diplôme préparé ?					
- Présentation des motivations qui ont amené à choisir cette formation ?					
- Présentation des matières préférées ?					
- Présentation des matières qui seront les plus utiles pour exercer le métier ci-dessus ?					
	Inexistants (0)	Succincts (5 à 10)	Existants (10 à 15)	Existants + Très convaincants (15 à 20)	Note
- Arguments présentés aux collégiens qui pourraient leur donner envie de suivre cette formation					
Total					

Critères subjectifs : (Tableau 2)	0 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	Note
1. <u>Originalité de la vidéo</u> :					
2. <u>Qualité générale de la vidéo</u> :					

Total Tableau 1 + Tableau 2 =

Remarques :

Informations diverses :

- L'interview du professionnel doit être réalisée dans l'entreprise partenaire. Le non-respect de cette consigne est éliminatoire.
- Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix spéciaux.
- Le jury se réserve également le droit d'écarter un projet dont il jugerait déplacé tout ou partie du contenu
- Le non-respect du cahier des charges de la vidéo entraîne la disqualification de l'équipe